

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES**

**EXAMEN DES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2025**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE
« MAXULA GESTION »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire **MAXULA GESTION**,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2025**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **11 056 764 DT** et une valeur liquidative égale à **839.159 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » au **31 décembre 2025**, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation :

Nous attirons votre attention sur la note 1 « présentation du fonds » qui indique ce qui suit :

Le Conseil d'Administration, réuni le 16 novembre 2023 a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du « FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES », conformément à son règlement intérieur. La durée de vie du fonds a été prorogée d'une année supplémentaire à partir du 25 mars 2026.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

EMNA RACHIKOU

FMBZ KPMG Tunisie
Immeuble KPMG
6, Rue du Riyal

Tunis, le 25.09.2026


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF.: 810663 T / A / M / 000
Tél.: 71.194.344

ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS AU 31.12.2025

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2025</u> <u>Au 31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024</u> <u>Au 31.12.2024</u>
Portefeuille titre		11 217 378	11 142 962
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC1	9 397 874	9 563 391
Obligations et valeurs assimilées	AC2	1 112 322	1 198 839
Titres des Organismes de placement Collectif	AC3	423 189	114 097
Autres Valeurs	AC4	283 993	266 635
Placements monétaires et disponibilités	AC5	37 579	511 849
Placements monétaires		0	497 819
Disponibilités		37 579	14 030
Créances d'Exploitation	AC6	21 014	38 424
Autres Actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		11 275 971	11 693 235
<u>PASSIFS</u>			
Opérateurs Créditeurs	PA1	186 710	162 459
Autres Créditeurs Divers	PA2	32 497	32 301
TOTAL PASSIFS		219 207	194 760
Capital	CP1	11 514 151	11 744 485
Sommes Distribuables		-457 387	-246 010
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		-246 010	-21 532
Sommes Distribuables de l'Exercice		-211 377	-224 478
ACTIF NET		11 056 764	11 498 475
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		11 275 971	11 693 235

ETAT DE RESULTAT
Au31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2025</u> <u>Au 31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024 Au</u> <u>31.12.2024</u>
Revenus du portefeuille titres	PR1	47 353	27 445
Dividendes		27 187	10 040
Revenus des emprunts, BTA et BTZC		2 807	0
Revenus des autres valeurs		17 358	17 405
Revenus des placements monétaires	PR2	25 312	36 125
<u>Total des revenus des placements</u>		72 665	63 570
Charges de gestion des placements	CH1	-273 027	-278 295
REVENU NET DES PLACEMENTS		-200 362	-214 725
Autres produits		0	0
Autres charges	CH2	-11 015	-9 753
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-211 377	-224 478
Régularisation du résultat exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-211 377	-224 478
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-231 897	-130 840
Plus (ou moins) values réalisées		1 563	-1 135
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-441 711	-356 453

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01.01.2025 Au</u> <u>31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024</u> <u>Au 31.12.2024</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS</u>		
<u>D'EXPLOITATION</u>	-441 711	-356 453
Résultat d'exploitation	-211 377	-224 478
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-231 897	-130 840
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 563	-1 135
Frais de négociation de titres	0	0
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	0
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	0	0
Souscriptions	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	-441 711	- 356 453
<u>ACTIF NET</u>		
Début de période	11 498 475	11 854 928
Fin de période	11 056 764	11 498 475
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
Début de période	13 176	13 176
Fin de période	13 176	13 176
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	839.159	872.683
<u>TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>	-3.841%	-3.007%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Février 2016.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 20.040.000 réparti en 20.000 parts A et 40 parts B de 1.000 DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 13.176.000 DT libérés totalement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Toutefois, Le Conseil d'Administration, réuni le 16 novembre 2023 a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** conformément à son règlement intérieur à compter du 07 Aout 2025.

La durée de vie du fonds a été prorogée d'une année supplémentaire à partir du 25 mars 2026.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2025**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2025**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **9 397 874 DT** et se détaille comme suit :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valorisation au 31.12.2025	+/- values potentielles	% Actif	Méthode d'évaluation
AERO TUNISIA	14 000	1 400 000	1 050 000	-350 000	12.66 %	Valeur d'acquisition avec décote 25%
ALUMENAGE	149 886	1 375 000	3 297 492	1 922 492	12.44 %	Dernière transaction
ESAT	3 200	320 000	0	-320 000	2.89 %	Valeur d'acquisition avec décote 100%
GALIEN PHARMA	195 000	1 950 000	1 950 000	0	17.64%	Dernière transaction
GALVAMETAL	9 500	950 000	237 500	-712 500	8.59 %	Valeur d'acquisition avec décote 75%
MED ENVIRONNEMENT	10 000	100 000	100 000	0	0.90 %	Dernière transaction
NOUR AGRICOLE	55 000	550 000	550 000	0	4.97 %	Valeur Nominale
OFFICE PLAST	651 274	1 320 802	1 217 882	-102 920	11.95 %	Cours moyen pondérée au 31.12.2025
POLYMED	70 000	700 000	420 000	-280 000	6.33 %	Valeur d'acquisition avec décote 40%
STIP	1 000 000	1 000 000	0	-1 000 000	9.04 %	Valeur d'acquisition avec décote 100%
SANIMED	219 298	999 999	125 000	-874 999	9.04 %	Cours moyen pondérée au 31.12.2025
SKAN AGRO	6 000	600 000	450 000	-150 000	5.43 %	Valeur d'acquisition avec décote 25 %
TOTAL		11 265 801	9 397 874	- 1 867 927	101.89 %	

AC 2 : Portefeuille Obligations & Valeurs Assimilées :

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **1 112 322 DT** et se détaille comme suit :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valorisation au 31.12.2025	+/- Values Potentielles/Intérêts Cours	% Actif	Méthode d'évaluation
OCA SKAN AGRO	2 780	278 000	208 500	-69 500	2.51%	Valeur d'acquisition avec décote 25 %
OCA MED ENVIRONNEMENT	40 000	400 000	400 000	0.000	3.62 %	Coût Amorti
OCA ALUMENAGE	50 000	500 000	503 822	3 822	4.52 %	Coût Amorti
TOTAL		1 178 000	1 112 322	-65 678	10.65%	

AC3 : Portefeuille Titres des Organismes de Placement Collectif :

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **423 189 DT** et se détaille comme suit :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valorisation au 31.12.2025	+/- values potentielles	% Actif	Méthode d'évaluation
MAXULA PLACEMENT SICAV	183	19 747	19 671	-76	0.18%	Valeur Liquidative
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	3 637	400 066	403 518	3 452	3.62%	Valeur Liquidative
TOTAL		419 813	423 189	3 376	3.80%	

AC4 : Autres Valeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **283 993 DT** et se détaille comme suit :

Désignation des Titres	Coût d'acquisition	Valorisation au 31.12.2025	Intérêts Courus	% Actif	Méthode d'évaluation
CCA SKAN AGRO	200 000	283 993	83 993	2.57%	Coût Amorti
TOTAL	200 000	283 993	83 993	2.57%	

AC 5 : Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **37 579 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
a - Placements monétaires	0	497 819
Certificats de dépôts	0	500 000
Intérêts courus sur Certificats de dépôts	0	-2 726
Retenue à la source sur Certificats de dépôts	0	545
b - Disponibilités		
Dépôt à vue		
Placement dépôt à vue	37 577	13 954
Intérêts courus sur dépôt à vue	2	76
Total	37 579	511 849

AC 6 : Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **21 014 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Intérêts à recevoir/OCA ALUMENAGE	0	13 417
Intérêts à recevoir/OCA MED ENVIRONNEMENT	0	69
Intérêts à recevoir/CCA NOUR AGRICOLE	10 876	14 800
Intérêts à recevoir/CCA SKAN AGRO	10 138	10 139
Total	21 014	38 424

PA1 : Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **186 710 DT** et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire à payer	159 870	134 669
Rémunération du dépositaire à payer	26 840	27 790
Total	186 710	162 459

PA2 : Autres créiteurs divers :

Cette rubrique s'élève au **31.12.2025** à **32 497 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	16 342	16 467
Redevance CMF à payer	1041	1 189
Retenue à la source à payer	4 726	4 459
TVA Collectée sur OCA/CCA	10 388	10 186
Total	32 497	32 301

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Capital au 31 Décembre 2024	
Montant en Nominal	13 176 000
Nombre de parts	13 176
Nombre de porteurs de parts	20
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31 Décembre 2025	
Montant en Nominal	13 176 000
Nombre de parts	13 176
Nombre de porteurs de parts	20

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Montant Fin de période au 31.12.2024	11 744 485	11 744 485
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements	-230 334	-687 721
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-231 897	-231 897
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	1 563	1 563
Frais de négociation	0	0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-246 010
Sommes distribuables de l'exercice		-211 377
Montant Fin de période au 31.12.2025	11 514151	11 056 764

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à **47 353 DT** se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
a- Dividendes		
Dividendes sur titres OPCVM		
Maxula Placement SICAV	1 136	10 040
Office Plast	26 051	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Intérêts courus sur OCA	3 572	0
Retenue à la source sur Intérêts courus sur OCA	-765	0
c - Revenus des autres valeurs		
Intérêts courus sur CCA	21 697	21 757
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CCA	- 4 339	-4 350
Total	47 353	27 445

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à **25 312 DT** se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Intérêts échus		
Intérêts échus sur Certificats de dépôts	31 469	45 263
Intérêts échus sur dépôt à vue	1 255	309
Retenue à la source sur Intérêts échus sur CD	- 6 294	- 9 052
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à vue	- 251	- 62
Intérêts courus		
Intérêts courus sur Certificat de dépôt	-991	-495
Intérêts courus sur dépôt à vue	-92	79
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CD	198	99
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à vue	18	-16
Total	25 312	36 125

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à **273 027 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	259 870	264 612
Rémunération du dépositaire	13 157	13 683
Total	273 027	278 295

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à **11 015 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025	Du 01.01.2024
	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Honoraires du commissaire aux comptes	8 133	8 209
Redevance CMF	1 106	1 150
Commissions bancaires	152	209
Impôts et taxes	210	180
Droit de timbre	5	5
Différence/Règlement	1 409	0
Total	11 015	9 803

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Revenus des placements	5,515	4,82	4,470
Charges de gestion des placements	-20,722	-21,12	-21,187
Revenus nets des placements	-15,207	-16,29	-16,718
Autres produits	0	0	0
Autres charges	-0,836	-0,74	-0,744
Résultat d'exploitation (1)	-16 ,043	-17 ,036	-17,462
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	-16 ,043	-17 ,036	-17,462
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-17,600	-9 ,93	2,001
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,119	-0,086	2,649
Frais de négociation			
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-17,481	-10,016	4,650
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-33,524	-27,053	-12,812
Résultat non distribuable de l'exercice	-17,481	-10,016	4,650
Régularisation du résultat non distribuable	0	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	-17,481	-10,016	4,650
Régul sur souscriptions de l'exercice	0	0	0
Valeur liquidative	839,159	872,683	899,737
Charges de gestion/ actif net moyen	2.42%	2.38%	2,34%
Autres charges / actif net moyen	0.10%	0.08%	0,08%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1.87%	-1.92%	-1,93%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR.

Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixé à 0,1%HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 1.500 DT.